Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton de Vaud renforce sa stratégie en faveur de la qualité des eaux

Face aux effets du changement climatique, à l'apparition de nouveaux polluants et à l'évolution des usages de l'eau, le Conseil d'État renforce la protection des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines vaudois au moyen d'un Plan sectoriel de protection des eaux. Pour la période 2026-2035, ce nouvel outil stratégique fixe une vision cantonale coordonnée et prévoit 23 mesures concrètes destinées à prévenir les pollutions, améliorer la qualité des eaux et accompagner les communes dans leurs missions d'évacuation et de traitement des eaux.

Les cours d'eau, les lacs et les eaux souterraines constituent des ressources essentielles pour les écosystèmes, la biodiversité, l'approvisionnement en eau et les activités humaines. Après la construction, entre les années 1960 et 1990, des principales infrastructures d'évacuation et d'épuration des eaux, les politiques publiques en matière d'assainissement et de protection des eaux doivent aujourd'hui répondre à de nouveaux défis. Les changements climatiques modifient le cycle de l'eau et accentuent les épisodes de sécheresse, de fortes précipitations ou de canicule. Parallèlement, le déclin de la biodiversité, les micropolluants et l'intensification des activités humaines exercent une pression croissante sur cette ressource vitale. Dans ce contexte, la protection de la qualité des eaux exige une approche coordonnée et adaptée aux enjeux actuels.

23 mesures concrètes

Afin de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire vaudois, des mesures coordonnées et priorisées dans le domaine de la protection des eaux, le Canton se dote d'un Plan sectoriel de protection des eaux (PSEaux-P). Cet outil de planification fixe une vision directrice cantonale claire et renforce la cohérence de l'action publique autour de la protection des eaux. Il vise également à soutenir les communes et les collaborations intercommunales en matière d'organisation de l'évacuation et du traitement des eaux.

Pour la période 2026-2035, le PSEaux-P prévoit 23 mesures concrètes pour préserver et améliorer la qualité et le suivi des eaux superficielles et souterraines du canton. Le plan prévoit notamment de renforcer la protection des eaux superficielles et

souterraines, et de développer la prévention des pollutions, grâce à une meilleure identification des risques ainsi qu'à des actions de communication et de sensibilisation. Il vise ainsi à poursuivre la protection des écosystèmes aquatiques.

Approche globale de gestion de l'eau

Le PSEaux-P s'articulera notamment avec le Plan sectoriel d'utilisation des eaux (PSEaux-U), en cours d'élaboration, qui vise à garantir la protection durable de la ressource en eau. Ces outils s'inscrivent dans une approche globale de gestion intégrée des eaux, qui coordonne les trois piliers que sont la protection des eaux, l'utilisation de l'eau et la gestion des risques. Ils complètent ainsi différentes actions engagées par le Canton, notamment la modernisation des stations d'épuration pour éliminer les micropolluants, la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux afin d'intégrer les effets du changement climatique ou encore l'assainissement des sites pollués.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 07 juillet 2026

DJES, Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement
DJES, Stéphanie André, cheffe de division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement

Gestion intégrée des eaux